

**CHAPITRE VIII :**

**ORGANISATION DU TRANSPORT**

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

## **CHAPITRE 8 ORGANISATION DU TRANSPORT**

*Selon les paragraphes 7a et 7b de l'article 5 de la L.A.U., un schéma d'aménagement et de développement doit :*

*Décrire et planifier l'organisation du transport terrestres et, à cette fin :*

- a) indiquer la nature des infrastructures et des équipements de transport terrestre importants qui existent, ainsi que l'endroit où ils sont situés ;*
  
- b) indiquer les principales améliorations devant être apportées aux infrastructures et aux équipements visés au sous-paragraphes a et indiquer la nature des nouvelles infrastructures ou des nouveaux équipements de transport terrestre importants dont la mise en place est projetée, ainsi que l'endroit approximatif où ils seront situés .*

### **8.1 MISE EN SITUATION**

Suite à une modification à la L.A.U. en 1994, les MRC ont désormais la responsabilité de planifier le transport terrestre. Dans le présent chapitre du schéma d'aménagement et de développement révisé seront pris en considération les réseaux de transport terrestre, tels que définis au chapitre II sur les grandes orientations d'aménagement : réseaux routiers, ferroviaire et récréatif. La MRC s'attarde donc dans ce chapitre à identifier et à localiser les principales composantes du transport terrestre ainsi que les améliorations qui devraient y être apportées. À cette obligation, la MRC complète le chapitre sur l'organisation terrestre par une réflexion sur le transport aérien et ce, compte tenu des préoccupations du milieu à cet égard.

À noter que le MTQ a déposé son plan de transport 2002-2005 pour l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les composantes de ce plan doivent être harmonisées avec le schéma d'aménagement et de développement révisé.

### **8.2 RAPPEL DES ORIENTATIONS**

Le réseau de transport terrestre est considéré à juste titre comme le squelette des échanges intra et inter MRC. L'amélioration des réseaux de transport existants s'avère essentielle et prioritaire pour la MRC. Ainsi, la MRC précise que les interventions en transport doivent s'attarder à l'accessibilité, au confort et à la sécurité sur l'ensemble du territoire incluant le milieu forestier.

## 8.3 LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE ET LEURS AMÉLIORATIONS

### 8.3.1 Le réseau routier

Le réseau routier de la MRC, qui sert au transport des personnes et des marchandises, est subdivisé en trois catégories : le réseau routier supérieur, le réseau routier local et le réseau des chemins d'accès aux ressources forestières et ce, tant sur le territoire municipalisé que dans les TNO (*Carte 104*).

Le réseau routier supérieur s'organise autour de la route nationale 169, de la route régionale 373 et des routes collectrices qui assurent les liaisons entre les centres ruraux et les pôles urbains. Ce dernier totalise près de 210 km de route dont la responsabilité incombe au MTQ.

Le réseau routier local totalise près de 720 km de route et est sous la responsabilité des municipalités depuis le transfert de cette responsabilité en 1993 par le MTQ. Il regroupe les routes reliant entre eux les centres ruraux et les routes de desserte permettant aux populations d'accéder de leur résidence à leur centre rural et au réseau routier supérieur. La MRC reconnaît 63,7 km de ce réseau comme route de transit d'intérêt pour l'ensemble de la communauté et auquel il faudra porter une attention particulière.

Finalement, le réseau des chemins d'accès aux ressources en majorité forestières, totalise plus de 22 000 km de chemin et dessert en grande partie le TNO. L'entretien de ce réseau incombe à ceux qui exploitent les ressources. À la suite de l'abandon de son utilisation pour l'exploitation des ressources, ce sont les autres utilisateurs qui ont la responsabilité de l'entretenir.

La MRC, tel que mentionné précédemment, préconise l'amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et du confort sur les différents réseaux de transport, ainsi qu'une meilleure intégration de ceux-ci à l'environnement naturel et bâti. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur du premier schéma d'aménagement, plusieurs travaux ont été réalisés. Cependant, d'autres correctifs devront y être apportés.

En regard du réseau routier supérieur, la MRC souligne que :

- Un déboisement intensif en bordure de certaines routes, notamment celles orientées est-ouest, entraînent des problèmes de blizzard en hiver auxquels il faudra remédier. La MRC propose de réaliser, en partenariat avec le MTQ et les propriétaires concernées, une analyse de ces secteurs de manière à identifier des pistes de solutions à long terme afin de réduire cette problématique (plan d'action) ;
- Le tronçon de la route 169 entre le pont de la rivière Mistassibi et celui de la rivière Mistassini, malgré certaines améliorations, demeure un problème majeur. Notamment en ce qui concerne la sécurité des utilisateurs du parc urbain. L'installation d'un feu de circulation, comme le prévoyait à l'origine le projet du MTQ, permettrait de régler les conflits à cet égard ainsi que d'assurer la sécurité des utilisateurs du réseau ;
- Pour maintenir la fonctionnalité *des routes 169 et 373* du réseau routier supérieur, notamment à proximité des noyaux urbains, il faut s'attarder au contrôle des accès. La gestion des corridors routiers doit donc faire l'objet d'un consensus ;
- La piètre qualité du revêtement des routes collectrices, associée au fort volume de transport lourd dans certains cas, ainsi que certains problèmes de géométrie dans d'autres, causent des problèmes. Donc, une fois l'analyse effectuée, le MTQ devra faire connaître sa programmation et établir un calendrier

R 10-343

d'amélioration. Notamment, dans les municipalités de Notre-Dame-de-Lorette, de St-Eugène-d'Argentenay et de St-Stanislas, où l'amélioration des surfaces de roulement s'avère essentielle et dans le secteur de St-Thomas-Didyme où la géométrie devrait permettre de circuler de façon sécuritaire à une vitesse de 80 km ;

- Le transport lourd occasionne au réseau routier de se détériorer prématurément. Il faudrait envisager de mettre en place une stratégie commune entre le MTQ, la MRC et les municipalités concernant l'entretien du réseau. Et ce, malgré la réalisation du lien routier entre St-Ludger-de-Milot et Dolbeau-Mistassini qui réduira grandement le volume de transport lourd sur le réseau routier ;
- La fonctionnalité des routes forestières majeures (R-02) doit être garantie sur une base annuelle ;
- Les problématiques d'atteinte au paysage en bordure du réseau routier supérieur devront être prises en compte dans le plan de développement touristique de la MRC. À ce titre, il faudra prévoir des interventions à l'extérieur de l'emprise du réseau routier supérieur, notamment en regard de l'affichage et de la signalisation.

En regard du réseau routier local, la MRC souligne que :

- Les tronçons de routes locales, qui ont une vocation de transit, devront pouvoir compter sur un entretien adéquat afin de maintenir leur fonctionnalité et ce, même s'ils doivent être utilisés pour le transport des marchandises, ce qui n'est pas au départ leur principale vocation. En fait, le volume de transport de marchandises et le manque d'entretien menace la pérennité de l'accès par lequel passe l'occupation du territoire;
- La fonctionnalité du réseau des routes de ressources principales et forestières devra être maintenue notamment par la réfection des ponts et des ponceaux ;
- Sur le plan de l'utilisation, le réseau routier demeure l'assise du transport, notamment du transport urbain et interurbain. Après un projet-pilote dans le secteur de Dolbeau-Mistassini, le transport en commun non spécialisé demeure quasi-absent du territoire de la MRC, exception faite du transport spécialisé. Les différents réseaux de transport terrestres répondent à des problématiques différentes qui doivent être analysées de près et faire l'objet d'une planification concertée entre les différents paliers de gouvernement. Et ce, entre autres afin de trouver une solution au problème de transport en commun. Mentionnons la mise en place en 2004 d'un service de transport collectif Allo Transport à l'échelle du comté de Roberval.

### **8.3.2 Le réseau ferroviaire**

Le réseau ferroviaire dessert la partie sud-ouest de la MRC. Il traverse les municipalités de Normandin et d'Albanel pour se terminer à l'usine de pâtes et papiers de Bowater de Dolbeau-Mistassini. Le réseau ferroviaire se compose de la voie principale et de cinq aires de chargement privées qui servent essentiellement à l'exportation de bois d'œuvre (Normandin, Dolbeau-Mistassini), de papier (Dolbeau-Mistassini) et autres (Alba et compagnie de transport). Un plan d'action favorisant l'utilisation du rail serait souhaitable puisque l'activité économique de la MRC est basée essentiellement sur l'exportation et que le réseau ferroviaire pourrait être bénéfique pour son développement (*Carte 104*).

Compte tenu de l'absence du réseau ferroviaire sur une partie du territoire de la MRC, l'association du transport ferroviaire et du transport par camion, donc intermodale, doit être développée. À cet effet, le MTQ s'est doté d'un cadre d'intervention en matière de transport ferroviaire des marchandises qui pourrait permettre à la MRC d'atteindre cet objectif.

### **8.3.3 Le réseau récréatif**

Le réseau récréatif de la MRC se compose de sentiers de motoneige (400 km) et de véhicules tout-terrain (VTT) (360 km), d'un circuit cyclable (plus de 90 km) et de canot-camping (*Carte 104*).

#### **8.3.3.1 Le circuit de motoneige**

Le circuit de motoneige, qui est fortement implanté au sud de la MRC, comprend la piste principale faisant partie du réseau de sentiers provincial ainsi que certains sentiers secondaires donnant accès à différents secteurs de la MRC incluant le TNO. Tel que mentionné précédemment, la permanence des sentiers, la traverse des rivières et les intersections avec le réseau routier sont les éléments à bonifier afin d'améliorer la sécurité. Actuellement, la MRC travaille avec les clubs de motoneige à assurer la permanence du réseau de sentiers majeurs.

#### **8.3.3.2 Le circuit de véhicule tout-terrain (VTT)**

Le circuit de VTT est actuellement en plein développement. Le premier sentier officiel de véhicule tout-terrain a vu le jour au cours de l'année 2000 sur une partie des terres publiques dans la municipalité de Normandin. Aujourd'hui, le réseau de sentiers de VTT reconnu ou sur le point de l'être dans la MRC s'étend sur environ 360 km. Ce type de circuit, implanté tant dans le milieu municipalisé que dans le TNO, répond aux besoins des utilisateurs de VTT de la MRC. À l'exemple du circuit de motoneige, le circuit de VTT, là où il n'a pas obtenu de droits sur les terres publiques, fait face à un problème de permanence des sentiers. De plus, il existe une problématique à certaines intersections avec le réseau routier et certaines rivières. À noter que plusieurs chemins forestiers sont aussi utilisés pour la pratique du VTT de manière non officielle.

Ainsi le partenariat entre la MRC, les municipalités et les clubs de VTT devrait permettre de compléter le tracé du sentier provincial dès l'été 2004.

#### **8.3.3.3 Le circuit cyclable**

Le circuit cyclable, composé essentiellement de la Véloroute des Bleuets, s'est implanté au Lac-Saint-Jean grâce à l'implication du milieu municipal, du gouvernement du Québec et des cyclistes regroupés dans la Corporation de la Véloroute des Bleuets.

Spécifiquement, le tronçon du circuit dans la MRC a été complété en l'an 2000 et la responsabilité de l'entretien a été confiée à la MRC. Le tracé, à l'exception des tronçons urbains, emprunte le corridor du réseau routier principal au moyen de bandes cyclables, en site propre au moyen d'une piste cyclable ou simplement une chaussée partagée.

Depuis les premières années d'opération du circuit cyclable, les utilisateurs ont fait connaître les améliorations qui devraient y être apportées. Certaines modifications ont déjà été faites en regard du type de voies cyclables, de la signalisation, des aires de repos et d'autres restent à venir. De plus, de nouveaux circuits secondaires, nommés boucles, sont envisagés : l'un dans le secteur d'Albanel et Girardville et l'autre dans le secteur Mistassini et Péribonka.

Afin de conserver la vocation touristique du circuit cyclable, les partenaires ont préconisé dans le corridor de la Véloroute, l'application de mesures réglementaires sur l'affichage et les usages autorisés. Et ce, de manière à protéger l'aspect visuel et les paysages de la Véloroute. Ces mesures seront essentiellement reprises dans le

document complémentaire. De plus, afin de faciliter l'application de certaines mesures de contrôle, les trois MRC du Lac-Saint-Jean concernées, à savoir Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Maria-Chapdelaine, envisagent la création d'un parc régional. Notons que la MRC de Maria-Chapdelaine a déjà entamé les démarches à cet effet auprès du MAMSL.

#### **8.3.3.4 Les circuits de canot-camping**

Les circuits de canot-camping empruntent deux rivières importantes du réseau hydrographique de la MRC. Au nombre de quatre sur le territoire de la MRC, deux de ces circuits sont accessibles à l'ensemble de la population. Le premier se localise sur la rivière Mistassini, débute à l'intérieur du TNO pour se terminer à Girardville. Le second circuit se situe sur la rivière Ashuapmushuan à partir de la réserve faunique du même nom et est opéré par la SÉPAQ. Chacun de ces deux circuits offre des aménagements pour faciliter leur utilisation. Les deux autres circuits sur la Mistassibi nord-est et la Mistassibi nord-ouest ne disposent pas de sites aménagés. Compte tenu des préoccupations environnementales associées à la pratique de cette activité, une attention particulière dans le document complémentaire sera portée à la protection du paysage.

#### **8.3.4 Le réseau de transport aérien**

L'importance stratégique du transport aérien dans un contexte où la rapidité des échanges joue un rôle majeur amène la MRC à se pencher sur les différents équipements et infrastructures nécessaires à son opération.

Ainsi, l'aéroport de Dolbeau-St-Félicien pour la population de la MRC de Maria-Chapdelaine est un atout majeur (*Carte 104*). L'aéroport est doté d'une piste asphaltée de 4 971 pieds par 100 pieds et d'une aérogare offrant plusieurs services. L'infrastructure aéroportuaire est munie d'aides visuelles et électroniques pour permettre des atterrissages sécuritaires. Enfin, plusieurs services reliés directement aux opérations aéroportuaires y sont offerts, notamment la vente de carburant et d'huile.

Les équipements et les infrastructures nécessaires à son opération, même s'ils sont situés en majeure partie dans la MRC du Domaine-du-Roy, sont la propriété de trois municipalités dont deux font partie de la MRC de Maria-Chapdelaine : Dolbeau-Mistassini et Normandin. Ces municipalités et la MRC considèrent cet aéroport comme essentiel au développement du milieu et demande à la MRC du Domaine-du-Roy de tout mettre en œuvre pour lui voir assurer un caractère régional. À cet égard, la MRC de Maria-Chapdelaine verra à protéger le radiophare omnidirectionnel situé aux limites des territoires des municipalités de St-Félicien et Normandin.

*Carte 104 Réseaux de transport terrestre et aérien*

Plan grand format 24x36 pouces

SADR\_2007\_Doc\_complémentaire\_Plan 104 Réseau de transport terrestre\_2023.pdf

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

**CHAPITRE IX :**

**INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS IMPORTANTS**

CODIFICATION ADMINISTRATIVE



## CHAPITRE 9 INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS IMPORTANTS

*Selon les paragraphes 8a et 8b de l'article 5 de la L.A.U., un schéma d'aménagement et de développement doit :*

- a) Indiquer la nature des infrastructures et des équipements importants qui existent, autres que ceux visés au paragraphe 7 (transport terrestre), ainsi que l'endroit approximatif où ils seront situés ;*
- b) Indiquer la nature des nouvelles infrastructures ou des nouveaux équipements importants, autres que ceux visés au paragraphe 7 (transport terrestre), dont la mise en place est projetée, ainsi que l'endroit approximatif où ils seront situés.*

### 9.1 MISE EN SITUATION

Ce chapitre vient identifier les principaux équipements et infrastructures que la MRC juge importants au plan de la région d'appartenance. On retrouvera à l'intérieur de ce chapitre deux parties, soit :

- Les infrastructures et équipements importants au plan régional ;
- Les réseaux majeurs.

On entend par la notion d'équipement, les immeubles et installations nécessaires à la vie d'une collectivité, tandis que la notion d'infrastructure renvoie plutôt aux ouvrages et réseaux par lesquels se déplacent des personnes, des biens et des matériaux.

### 9.2 RAPPEL DES ORIENTATIONS

La MRC, dans sa quête d'améliorer les services à sa population, associe une grande importance à ce chapitre du schéma d'aménagement et de développement révisé. En effet, dans ses orientations, elle vise à assurer des services de proximité aux citoyens mais ce, dans un contexte où les ressources sont de plus en plus limitées.

### 9.3 LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS IMPORTANTS

La MRC a identifié les infrastructures et les équipements importants de son territoire en fonction de deux notions, soit :

- Qu'un équipement ou une infrastructure peut être qualifié d'important lorsqu'il découle d'une entente entre deux ou plusieurs municipalités au sujet des coûts de réalisation ou d'exploitation ou qu'il est reconnu comme desservant une clientèle débordant les limites d'une municipalité avec ou sans entente ;
- Que les équipements et les infrastructures gouvernementaux et paragouvernementaux desservant plus d'une communauté sont considérés à incidence intermunicipale et que, par le fait même, ils rendent des services que la MRC tient à voir conservés ou améliorés.

On retrouve dans la MRC cinq types d'infrastructures et d'équipements importants :

- 9.3.1 Les infrastructures et équipements de loisirs et culturels ;
- 9.3.2 Les autres infrastructures et équipements d'utilité publique ;
- 9.3.3 Les infrastructures et équipements scolaires ;
- 9.3.4 Les infrastructures et équipements gouvernementaux et paragouvernementaux;
- 9.3.5 Les infrastructures et équipements de santé.

### 9.3.1 Les infrastructures et équipements de loisirs et culturels

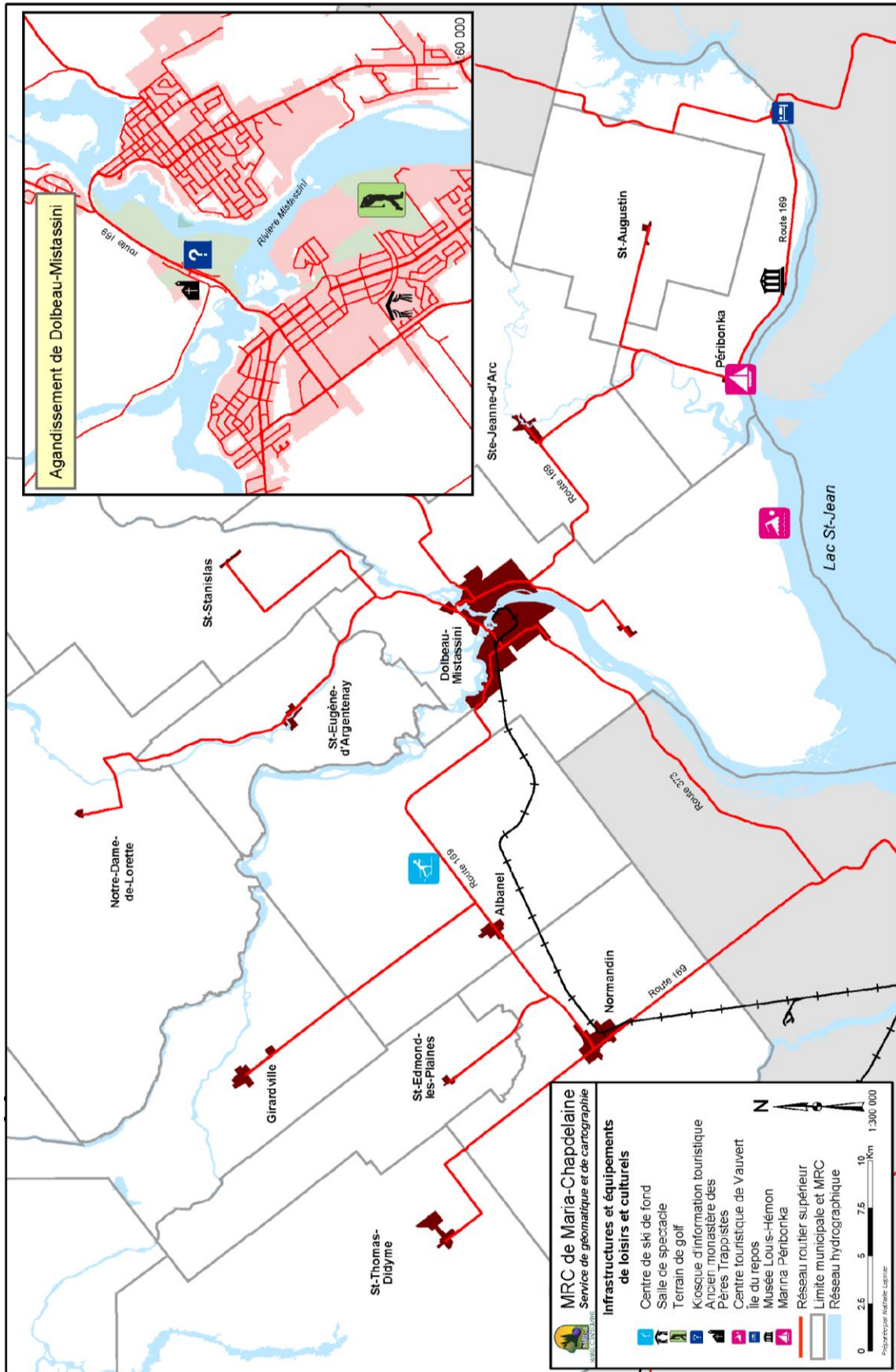
Chacune des municipalités de la MRC dispose d'infrastructures et d'équipements de loisirs et culturels. Cependant, certains de ceux-ci desservent plus que leur collectivité et certains autres se démarquent par leur unicité sur le territoire (*Carte 105 et Tableau 80*).

Tableau 80 *Infrastructures et équipements de loisirs et culturels*

<b>Municipalité</b>	<b>Identification</b>	<b>Tenure</b>
Albanel	Club des sportifs	Privée
Dolbeau-Mistassini		
Secteur Dolbeau	Salle de spectacle	Publique (commission scolaire)
	Golf	Privée
	Kiosque d'information touristique	Publique
	Ancien monastère des Pères Trappistes	Privée
Secteur Vauvert	Centre touristique Vauvert	Publique
Péribonka	Île du repos	Privée
	Musée Louis-Hémon	Privée
	Marina Péribonka	Publique

Source : MRC de Maria-Chapdelaine, 2005

Carte 105 Infrastructures et équipements de loisirs et culturels



### 9.3.2 Les autres infrastructures et équipements d'utilité publique

Même avant la création des MRC, les lois municipales prévoyaient la possibilité pour les municipalités de se regrouper pour offrir certains services à sa population. Avec l'arrivée des MRC, qui dans plusieurs cas font office de coopérative de services, cette approche est amplifiée au point où l'on retrouve plusieurs services communs (*Carte 106 et Tableau 81*). Dans un premier temps, la MRC reconnaît trois types d'équipement et d'infrastructure, soit l'aéroport, les équipements de sécurité publique et les lieux d'enfouissement sanitaire. Mentionnons que l'aéroport, malgré son nom, est aussi la propriété de la ville de Normandin.

Tableau 81 Les autres infrastructures et équipements d'utilité publique

Municipalité	Identification
St-Félicien <sup>44</sup>	Aéroport, Dolbeau-St-Félicien
Ensemble des municipalités	Équipements de sécurité publique (caserne)
Dolbeau-Mistassini	Lieu d'enfouissement sanitaire

Source : MRC de Maria-Chapdelaine, 2005

Par ailleurs, devant l'importance vitale de l'eau pour les communautés, la MRC reconnaît les sources d'eau potable de ses communautés (caractère régional) afin de les protéger et leur assurer un approvisionnement en eau de qualité ; la MRC reconnaît les activités ayant lieu aux abords des ouvrages de captage comme contraintes (*Carte 106 et Tableau 82*). La plupart des prises d'eau publiques sur le territoire de la MRC se trouvent en zone agricole permanente dont la protection est assurée par les dispositions visant à favoriser l'harmonisation des usages en zone agricole. Par ailleurs, le document complémentaire précisera les mesures régissant la réalisation d'ouvrages et d'activités en bordure des ouvrages de captage.

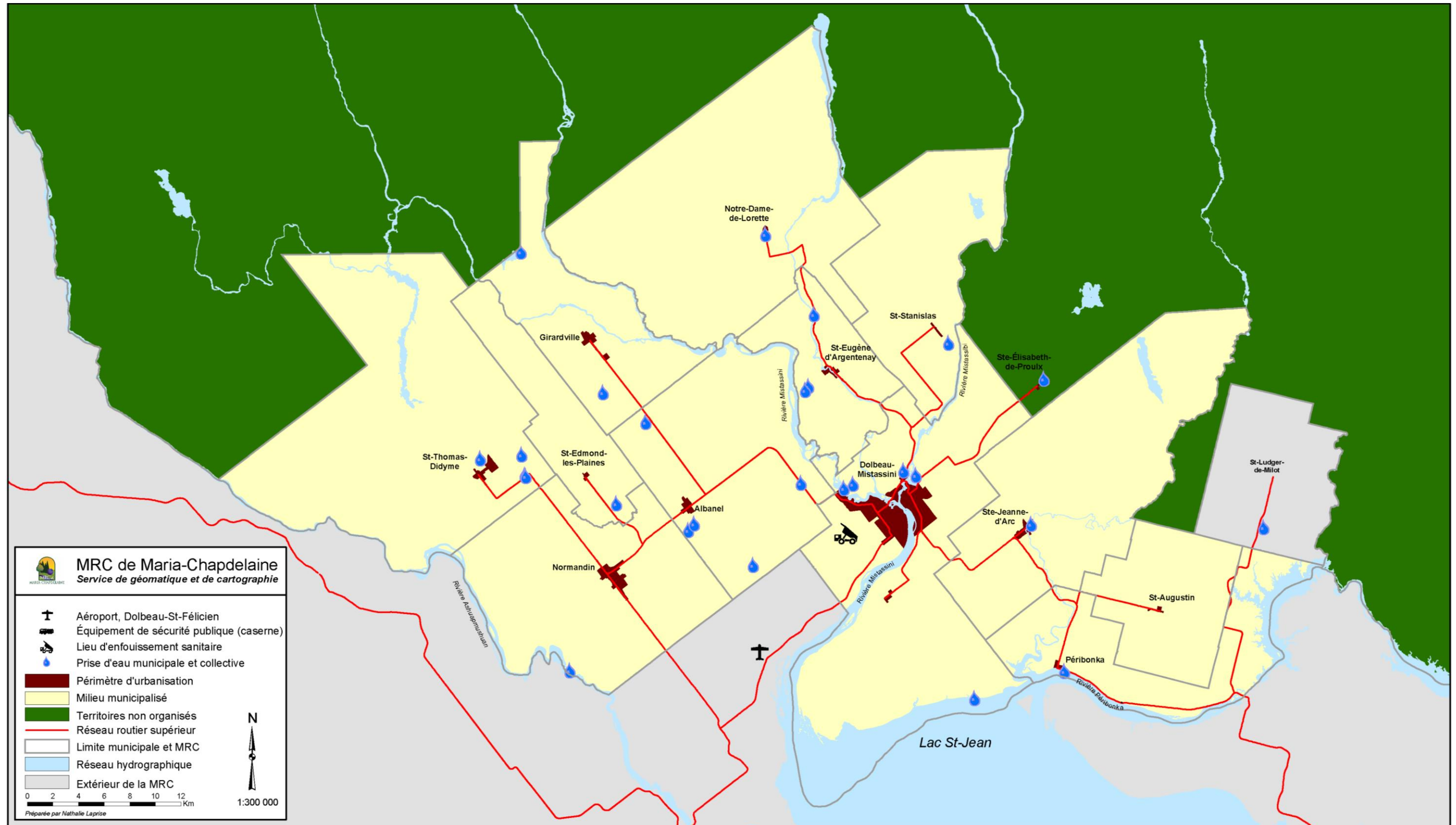
<sup>44</sup> Municipalité à l'extérieur de la MRC de Maria-Chapdelaine, mais l'équipement, aéroport, appartient en partie à deux municipalités de la MRC.

Tableau 82 Prises d'eau potable

Municipalité	Localisation	Source	Municipale/ Communautaire
Albanel	Lots 58 et 59, rang VI, canton Albanel	Lac de l'Aqueduc	M
		Bassin réservoir	M/automne
	Lot 25B, rang VII, canton Albanel	Puits	C
	Lot 26, rang VII, canton Albanel	Puits	C
	Lot 5, rang VI, canton Albanel	Puits	C
Dolbeau-Mistassini	Lot 16, rang I, canton Albanel		
	Lot 7, rang B, canton Albanel	Rivière Mistassini	M
	Lot 14, rang X, canton Dolbeau	Rivière Mistassibi	M
	Lot 55, rang I, canton Pelletier	Puits	C
	Lot 13, rang I, canton Racine	Lac Saint-Jean	C
Girardville	Lot 7, rang Mistassibi, canton Pelletier	Puits (Camping St-Louis)	C
	Lot 11, rang VI, canton Girard	Puits	M
Normandin (Situées à St-Thomas-Didyme)	Lot 59, rang II, canton Beaudet	Puits	C
	Lot 11, rang X, canton Girard	Puits	M
	Lot 6, rang XI, canton Girard	Puits	M
	Lot 6, rang XI, canton Girard	Puits	M
Notre-Dame-de-Lorette	Lot 1, rang A, canton Normandin	Rivière Ashuapmushuan	C
	Lot 20A, rang I, canton Antoine	Puits	M
Péribonka	Lot 17, rang II, canton Dalmas	Rivière Péribonka	M
St-Augustin	Lot 7B, rang III, canton Milot	Puits	M
St-Edmond-les-Plaines	Lot 44, rang IX, canton Normandin	Puits	M
St-Eugène-d'Argentenay	Lot 24, rang II, canton Pelletier	Lac Crystal	M
	Lot 10, rang V, canton Pelletier	Puits	M
St-Stanislas	Lot 40B, rang Mistassibi, canton Pelletier	Puits	M
St-Thomas-Didyme	Lot 18-2, rang XII, canton Girard	Lac Clair	M
Ste-Jeanne-d'Arc	Lot 33, rang VI, canton Dolbeau	Petite rivière Péribonka	M
Ste-Élisabeth-de-Proulx	Lot 10, rang IX, canton Proulx	Puits	M

Source : Ministère de l'Environnement, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1999 et municipalités, 2005.

Carte 106 Infrastructures et équipements d'utilité publique



### 9.3.3 Les infrastructures et équipements scolaires

Les infrastructures et équipements scolaires (*Tableau 83*) du territoire de la MRC font partie en grande majorité de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets. Comme l'a montré la structure démographique de la MRC, les écoles ont subi une diminution importante de leur clientèle. Ceci a entraîné une restructuration des fonctions de plusieurs équipements. Notamment, certaines écoles ont fermé leurs portes, tandis que d'autres ont vu leur vocation modifiée. À court terme, 2002 à 2004, la Commission scolaire ne prévoit pas de fermeture d'écoles. Toutefois, si elle n'a pas de hausse de clientèle, la Commission scolaire devra prioriser le maintien de certains équipements au détriment de certains autres.

Notons que la MRC de Maria-Chapdelaine n'a pas sur son territoire d'établissement collégial. Cependant, le Cégep de St-Félicien offre un service de transport pour les étudiants fréquentant son institution à partir de Dolbeau-Mistassini et Ste-Jeanne-d'Arc. C'est pourquoi, cet établissement scolaire fait partie de la liste des équipements et infrastructures importants pour la MRC.

Tableau 83 Les infrastructures et équipements scolaires

Localisation	Identification	Description	Type d'école primaire
Albanel	École Sainte-Lucie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préscolaire &amp; Primaire</li> </ul>	École de village
	Centre d'éducation Henri-Bourassa	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préscolaire &amp; Primaire</li> <li>Éducation aux adultes</li> </ul>	---
Dolbeau-Mistassini <i>Dolbeau</i>	Centre de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation professionnelle</li> <li>Éducation aux adultes</li> </ul>	---
	École Sacré-Cœur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Primaire</li> </ul>	École de quartier
	École Sainte-Thérèse	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préscolaire &amp; Primaire</li> <li>Secondaire</li> </ul>	École de quartier
	École Chanoïne-Simard	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secondaire</li> <li>Formation professionnelle</li> <li>Éducation aux adultes</li> </ul>	---
	Polyvalente Jean-Dolbeau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secondaire</li> <li>Formation professionnelle</li> <li>Éducation aux adultes</li> </ul>	---
	Juvénat Saint-Jean (privé)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secondaire</li> </ul>	---
<i>Mistassini</i>	École Notre-Dame-des-Anges	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préscolaire &amp; Primaire</li> </ul>	École de quartier
	École Saint-Michel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Primaire</li> </ul>	École de quartier
	École secondaire des Chutes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secondaire</li> <li>Éducation aux adultes</li> </ul>	---
Girardville	École Notre-Dame-de-Lourdes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préscolaire &amp; Primaire</li> </ul>	École de village

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation aux adultes</li> </ul>	
Péribonka	École Hélène-Laliberté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Primaire</li> <li>• Éducation aux adultes</li> </ul>	École à projet particulier
Normandin	École Sainte-Marie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préscolaire &amp; Primaire</li> </ul>	École de village
	Polyvalente de Normandin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secondaire</li> <li>• Formation professionnelle</li> <li>• Éducation aux adultes</li> </ul>	---
St-Augustin	École les Prés-Verts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préscolaire &amp; Primaire</li> <li>• Éducation aux adultes</li> </ul>	École de village
St-Edmond-les-Plaines	École Saint-Lucien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préscolaire &amp; Primaire</li> </ul>	École de village
St-Eugène-d'Argentenay	École Saint-Louis-de-Gonzague	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préscolaire &amp; Primaire</li> </ul>	École de village
Saint-Félicien	CÉGEP Saint-Félicien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collégial</li> </ul>	---
Ste-Jeanne-d'Arc	Couvent Bon-Pasteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préscolaire &amp; Primaire</li> <li>• Éducation aux adultes</li> </ul>	École de village
St-Thomas-Didyme	École Jean XXIII	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préscolaire &amp; Primaire</li> <li>• Éducation aux adultes</li> </ul>	École de village

Source : Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, 2005

#### 9.3.4 Les infrastructures et équipements gouvernementaux et paragouvernementaux

La MRC a jugé que les équipements et les infrastructures gouvernementaux et paragouvernementaux jouaient un rôle structurant pour la MRC. C'est pourquoi d'ailleurs, elle précise dans ses orientations que ces équipements et infrastructures devront être localisés dans les milieux urbains capables d'offrir la meilleure desserte à la population (*Tableau 84*).

Dans le contexte de restriction budgétaire actuel, la MRC tient tout de même à maintenir les services de base à sa population. Elle préconise, pour ce faire, le regroupement de services ou la mise en commun dans un même point de services et non pas la simple fermeture des points de services. De plus, la MRC réaffirme son intérêt d'assumer certaines responsabilités auxquelles sont associées des sources de revenus comme la gestion foncière et forestière sur les terres publiques.



Tableau 84 Les infrastructures et équipements gouvernementaux et paragouvernementaux

Palier de gouvernement	Localisation	Identification
Fédéral	Albanel	Bureau de poste
	Dolbeau-Mistassini	Bureau de poste, Dolbeau
	Dolbeau-Mistassini	Bureau de poste, Mistassini
	Dolbeau-Mistassini	Développement des ressources humaines Canada
	Dolbeau-Mistassini	SADC
	Girardville	Bureau de poste
	Normandin	Bureau de poste
	Normandin	Ferme de recherche, Agriculture et Agroalimentaire Canada
	Péribonka	Bureau de poste
	St-Augustin	Bureau de poste
	St-Edmond-les-Plaines	Bureau de poste
	St-Thomas-Didyme	Bureau de poste
	Ste-Jeanne-d'Arc	Bureau de poste
	Provincial	Dolbeau-Mistassini
Dolbeau-Mistassini		Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP)
Dolbeau-Mistassini		Palais de justice
Dolbeau-Mistassini		Bureau unité de gestion, Ressources naturelles (MRN)
Dolbeau-Mistassini		Société de l'assurance automobile (SAAQ)
Dolbeau-Mistassini		Centre local d'emploi (CLE)
Dolbeau-Mistassini		Sûreté du Québec
Dolbeau-Mistassini		Point de service, ministère des Transports (MTQ)
Normandin		Pépinière Normandin (MRN)
MRC	Dolbeau-Mistassini	Bureau de la MRC
	Dolbeau-Mistassini	CLD

Source : MRC de Maria-Chapdelaine, 2003

### 9.3.5 Les infrastructures et équipements de santé et de services sociaux

Le gouvernement assure un certain nombre de services de santé et sociaux à la population, toutefois les secteurs privé et municipal sont de plus en plus appelés à jouer un rôle important dans ce domaine (Tableau 85). À ce titre, la MRC reconnaît les bâtiments utilisés par les services de santé et de sociaux.

Tableau 85 Les infrastructures et équipements de santé et de services sociaux

Localisation	Identification	Description	Tenure
Dolbeau-Mistassini	Centre Maria-Chapdelaine	Centre administratif (Hôpital)	Publique
		Centre de services Dolbeau (CH)	Publique
		Centre de services Mistassini (CHSLD/Oasis)	Publique
	Centre régional de déficience intellectuelle (CRDI)		Publique
	Centres jeunesse	Centre administratif	Publique
		Résidences ressources réadaptation Delisle	Publique
		Résidences ressources réadaptation De Quen	Publique
	Centre de réadaptation déficience intellectuelle en du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Résidence Wallberg/Dolbeau	Publique
	Résidence Renaud/Dolbeau	Publique	
	Point de services Huitième Avenue/Dolbeau	Publique	
	Pavillon Maison du Bel Âge	Intermédiaire	Publique
Girardville	Centre Maria-Chapdelaine	CLSC	Publique
Normandin	Centre Maria-Chapdelaine	Centre de services (CLSC/CHSLD) Foyer St-Cyrille	
	Pavillon Ghislain Genest		Publique
Notre-Dame-de-Lorette		CLSC	Centre de services Publique
Péribonka		CLSC	Centre de services Publique

St-Augustin		CLSC	Centre de services Publique
St-Edmond-les-Plaines		CLSC	Centre de services Publique
St-Eugène-d'Argentenay		CLSC	Centre de services Publique
Ste-Jeanne-d'Arc		CLSC	Centre de services Publique
St-Stanislas		CLSC	Centre de services Publique
St-Thomas-Didyme		CLSC	Centre de services Publique

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSSQ), 2003 et MRC de Maria-Chapdelaine, 2003

## 9.4 LES INFRASTRUCTURES ET LES ÉQUIPEMENTS RELIÉS AUX RÉSEAUX MAJEURS

Considérant l'importance des réseaux de transport et de communication majeurs, il est apparu nécessaire pour la MRC de les identifier et de préciser ses intentions à leur égard. En effet, si l'on considère l'impact que peuvent avoir ces réseaux sur l'aménagement du territoire et ce, tant en terme de potentiel que de contrainte, il est important que ceux-ci soient identifiés et localisés dans le schéma d'aménagement et de développement révisé (*Carte 107*).

L'intention de la MRC est de minimiser les effets négatifs des réseaux de transport et de distribution d'énergie sur l'environnement urbain et rural. Elle tient notamment à éviter la duplication des réseaux de transport et de distribution et l'impact visuel de leur implantation doit être négligeable. L'utilisation des corridors de transport déjà existants est privilégiée en partie afin de limiter les traverses aériennes de rivières et de lacs. De plus, les structures implantées à proximité (poste et ligne) de milieux naturels et bâtis d'intérêt devront être adaptées afin d'en limiter les impacts visuels. Par ailleurs, les municipalités devront assurer la protection d'un corridor suffisant afin de garantir la fonctionnalité de ces réseaux.

### 9.4.1 Les réseaux majeurs de communication

La MRC est desservie par différents réseaux de communication avec ou sans fils (*Carte 107*). Considérant qu'il n'existe pas actuellement de projets nécessitant l'implantation de nouveaux équipements, la MRC identifie seulement les différents réseaux. Cependant, elle rappelle que même si chacune des communautés dispose de liens de communication, il est important qu'elles suivent l'évolution des télécommunications au même titre que les régions plus au sud. En effet, de nouvelles technologies se sont développées au cours des dernières décennies ; pensons seulement au réseau de téléphonie cellulaire et au réseau internet par téléphone et par câble. Afin de suivre le courant technologique et d'assurer le développement futur des collectivités, il est important que de tels services leur soient accessibles.

Le réseau de téléphonie de la MRC est assuré par Bell Canada. Les lignes de transport servant à acheminer les communications téléphoniques utilisent le même réseau de poteaux que celui de la distribution de l'électricité. Outre les lignes, il y a une centrale téléphonique automatique sur la rue des Érables à Dolbeau-Mistassini. La capacité de lignes dans certains secteurs de la MRC devrait être augmentée de manière à fournir un service individuel à l'ensemble des résidences. De plus, il est impératif que le réseau de téléphonie cellulaire soit accessible sur l'ensemble du territoire municipalisé de la MRC. À cet effet, la MRC effectue présentement des démarches afin de forcer les fournisseurs à installer les équipements nécessaires.

Finalement, l'ensemble des réseaux devrait permettre une utilisation concurrentielle des nouvelles technologies (vidéoconférence, haute vitesse, etc.) sur l'ensemble du territoire. D'ailleurs, la MRC en collaboration avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est aussi à regarder la mise en place d'un réseau à fibre optique afin que différentes institutions municipales, scolaires et autres puissent se réseauter. Ce système permettrait d'abaisser les coûts d'exploitation et de faciliter l'accès à l'information à l'intérieur des institutions participantes.

La quasi-totalité des municipalités de la MRC sont desservies par un réseau de câblodistribution. Ce réseau se compose des antennes réceptrices et des centres de distribution d'Albanel, de Dolbeau-Mistassini, de Girardville, de Normandin, de Péribonka, de St-Augustin, de St-Eugène-d'Argentenay, de St-Edmond-les-Plaines, de St-Thomas-Didyme et de Ste-Jeanne-d'Arc. À l'instar des autres réseaux de transport et de communication, toute nouvelle implantation devra viser une meilleure intégration à l'environnement naturel et bâti.

Finalement, outre les tours de communication associées à l'exploitation des ressources dans le TNO, les tours de Bell Mobilité, de Radio-Canada, de la radio C.H.V.D. et de Bell Canada sont celles que l'on trouve dans le milieu municipalisé. La MRC tient à rappeler l'importance de minimiser l'impact visuel et l'emprise au sol de tels équipements.

#### 9.4.2 Les réseaux majeurs d'électricité

Les réseaux majeurs d'électricité se composent d'équipements de production dont le barrage, le réservoir s'il y a lieu, les lignes de transport et les postes satellites. Ces équipements et infrastructures s'intègrent à d'autres réseaux qui assurent soit la desserte du territoire de la MRC, soit le transport d'électricité vers d'autres régions.

Les équipements de production d'électricité se situent à la limite est de la MRC. Ils se composent de trois barrages de la Société Alcan sur la rivière Péribonka (Chute à la Savane, Chute du Diable et de Chute des Passes), d'une centrale au fil de l'eau sur la Petite rivière Péribonka (Centrale de la Chute-Blanche, Hydro-Morin) et d'une autre centrale au fil de l'eau sur la rivière Mistassibi (Centrale de la Minashtuk, Hydro-Ilnu) (Carte 107). De plus, rappelons qu'Hydro-Québec a amorcé en 2004 la construction d'un aménagement hydroélectrique sur la rivière Péribonka qui devrait être mis en service vers 2008.

Par ailleurs, le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine est traversé par trois corridors majeurs de transport d'électricité, soit :

- Deux lignes de 161 kv sur support d'acier de la Société Alcan utilisant le même corridor et traversant le territoire d'est en ouest, soit la ligne biterne 161 kv Chute à la Savane/Mistassini-Alcan et la ligne biterne 161 kv Chute à la Savane/Isle Maligne-Alcan ;
- Une ligne biterne de 161 kv de la Société Alcan située dans la partie « est » et traversant le territoire du nord au sud ;
- Une ligne en partie biterne et monoterne de 161 kv d'Hydro-Québec (ligne Mistassini-St-Félicien) dans le territoire municipalisé de Dolbeau-Mistassini dont un de ces circuits est dérivé vers Normandin.

Finalement, il y a deux postes principaux (161-25 kv) sur le territoire de la MRC qui en assurent l'alimentation en électricité. Le premier se situe dans le secteur Mistassini et le second à Normandin. Le poste de Mistassini est raccordé à la fois sur la ligne biterne 161 kv d'Hydro-Québec et au poste 161 kv de la Société Alcan et le poste Normandin est raccordé sur un des circuits de la ligne biterne 161 kv d'Hydro-Québec, St-Félicien-Mistassini.

R 12-343

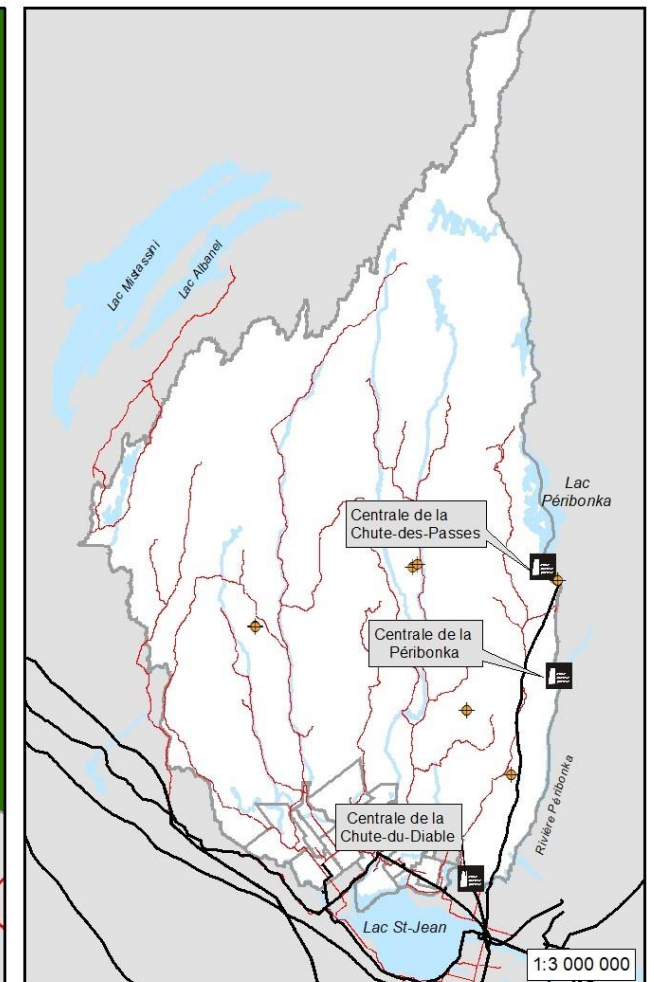
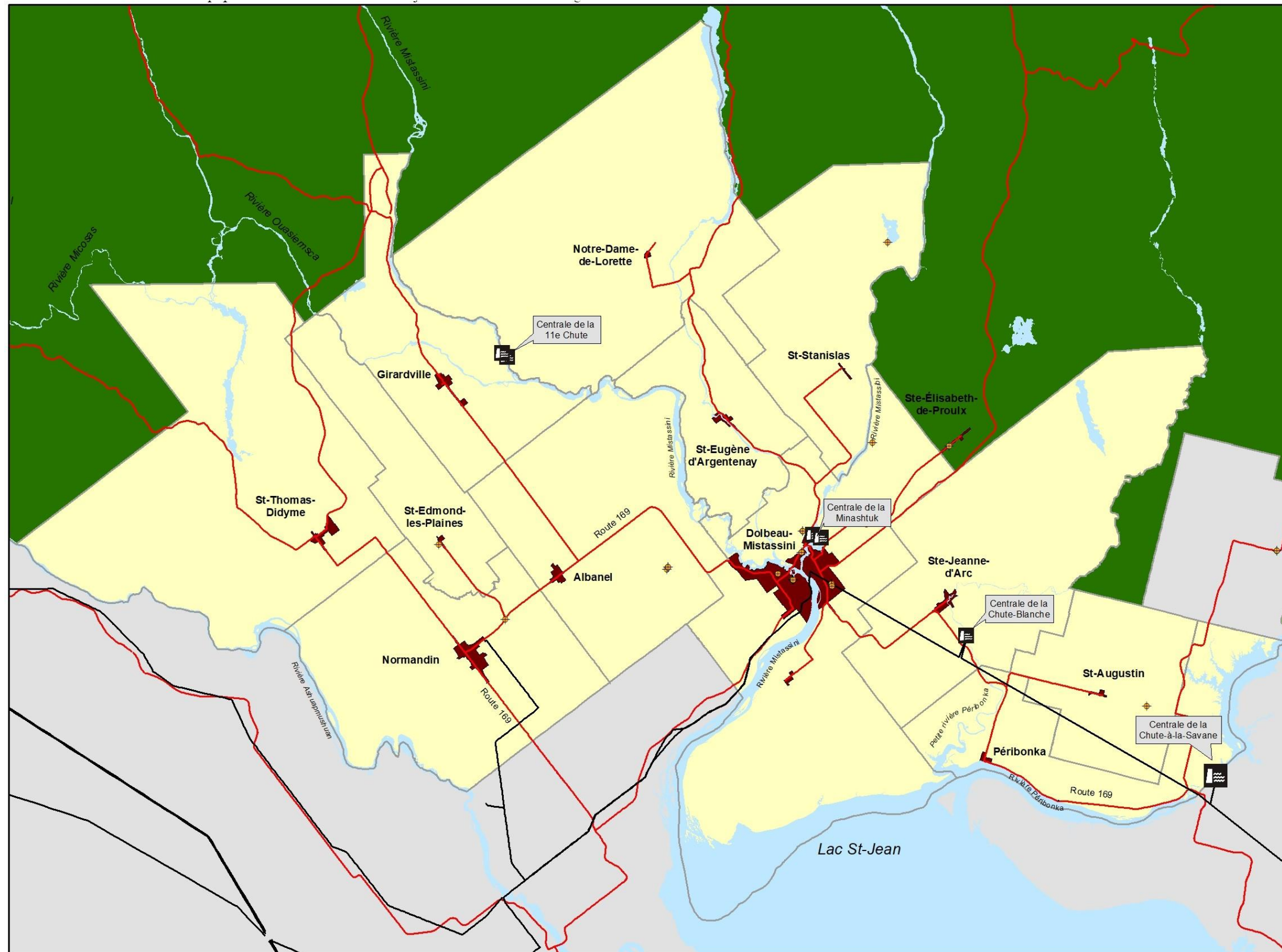
*Il y a aussi le projet de production d'électricité sur la rivière Mistassini à la hauteur de la 11e chute par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean. ». Le projet inclut aussi un raccordement au réseau d'Hydro-Québec.*

#### 9.4.3 Les réseaux majeurs de gaz

Actuellement, aucun réseau de gaz naturel ne dessert le territoire de la MRC. Cependant, compte tenu de l'importance de cette source d'énergie et des demandes répétées de plusieurs municipalités, la MRC s'est penchée sur le tracé éventuel d'un gazoduc pouvant desservir les principales localités de la MRC. Ainsi, de concert avec le CLD, la MRC a réalisé une étude d'opportunité concernant l'éventuelle implantation d'un réseau de gaz naturel pour le pôle de Dolbeau-Mistassini via la route 373 et un second à basse pression vers le pôle de Normandin, tous deux à partir de St-Félicien via la route 169.

R 10-327

Carte 107 Infrastructures et équipements reliés réseaux majeurs -modification règlement no 10-327



**MRC de Maria-Chapdelaine**  
Service de géomatique et de cartographie

**Infrastructures et équipements reliés aux réseaux majeurs**

- Tour de communication
- Barrage au fil de l'eau
- Barrage
- Ligne à haute tension
- Réseau routier supérieur
- Périmètre d'urbanisation
- Milieu municipalisé
- Territoires non organisés
- Limite municipale et MRC
- Réseau hydrographique
- Extérieur de la MRC

0 5 10 15 km 1:300 000

Modification	Adopté	Entrée en vigueur
Règlement no 10-327	2011-01-12	2011-05-18

**CHAPITRE X :**

**CONCLUSION**

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

## **CHAPITRE 10 CONCLUSION**

Le présent schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) fait partie du processus de révision du schéma d'aménagement et fait état des réalités exprimées lors des consultations sur les PSADR I et II. Tel que mentionné précédemment, le document principal du schéma d'aménagement et de développement révisé est accompagné d'un document complémentaire et d'un plan d'action qui, respectivement, préciseront les grandes règles d'aménagement à respecter ainsi que les actions qui devront être menées en matière d'aménagement et de développement économique et de gestion de l'environnement.

CODIFICATION ADMINISTRATIVE



## **RÉFÉRENCES**

Conseil de loisir scientifique, Banque de données sur les sites et les paysages du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2000, 105p.

Fortin, Gilles, Le rôle de la navigation sur le lac St-Jean 1890-1920, Saguenayensia

Gauthier, P. et al, Atlas régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, G. Morin éditeur, 1981.

Guide des milieux humides du Québec, UQCN, 1994

Lafond & Fortin, Rapport de météorologie pour l'année 1997 : bulletin 15. Agriculture et agroalimentaire Canada, 1997.

MTQ, Inventaire du réseau routier : MRC de Maria-Chapdelaine, 1992.

MTQ, Plan de transport Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2002.

Document général sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement

Sites internet

Atlas Québec-Chaudière-Appalaches : <http://atlasncna.geographie.ulaval.ca/accueil.htm>

Communauté de Mashteuiatsh : <http://www.mashteuiatsh.ca>